



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
d'Île-de-France

1 rue du Docteur le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Contact : Sylvie ARISTANGELE
Tél. : 01 41 87 20 30

formation-dejeeps@creps-idf.fr

Cadre réservé à l'Administration

Photo
d'identité
à coller

Dossier d'inscription aux tests de sélection du DEJEPS - session 2017-2018

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité « perfectionnement sportif » - mention « Volley-ball »

Formation : du lundi 4 septembre 2017 au 29 juin 2018 (31 août 2018 pour les apprentis)
Réunion d'information : Voir le site du CREPS d'Île-de-France
Tests de sélection : le lundi 3 juillet 2017
Positionnement : le mardi 4 juillet 2017

Dossier à réceptionner au CREPS d'Île-de-France au plus tard le **mercredi 31 mai 2017**

ATTENTION ! Tout dossier incomplet sera classé sans suite

(Toutes les rubriques sont à compléter, toutes les pièces demandées sont à joindre)

Nom et prénoms :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance : Département :

Nationalité : N° Sécurité sociale :

N° et rue :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Portable : Tél. professionnel :

Profession actuelle :

Courriel (écrire en majuscule) :

Etes-vous actuellement sur les listes du Ministère en tant que sportif de haut niveau ? OUI NON

Si oui, en quelle catégorie ?

Elite senior jeune pour une durée du ___/___/___ au ___/___/___ (Date)

Je déclare m'inscrire aux tests de sélection et à la formation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

à _____ le ___/___/___

Signature du candidat

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est prévu que les informations nominatives recueillies sur le présent formulaire revêtent un caractère obligatoire pour l'inscription aux BP, DE et DESJEPS. Ces informations ne peuvent être communiquées qu'à l'administration centrale et aux services déconcentrés du Ministère chargé des Sports ; il existe un droit d'accès et de rectification qui s'exerce soit à l'administration centrale du Ministère, soit auprès de ses services déconcentrés.



Fiche 1 : Renseignements complémentaires

Nom et prénoms :

1 - Votre formation initiale

Dernier établissement fréquenté et adresse :

Dernier niveau d'études atteint dans cet établissement : Année :

Diplômes obtenus au cours de votre scolarité : (Joindre la photocopie du diplôme le plus important)

CAP BEP BAC DEUG Licence Maitrise Autre

Autres diplômes obtenus :

2 - Votre formation professionnelle continue

Avez-vous suivi d'autres formations professionnelles ? OUI NON

Si oui, quel(s) diplôme(s) ou qualification(s) ? (précisez et joindre les copies)

3 - Votre pratique sportive

Quel est votre niveau de pratique au cours de la saison écoulée ?

Votre plus haut niveau de pratique atteint :

Club : Année :

Dans quelle structure pratiquez-vous actuellement (nom, adresse, téléphone) ?

Pratiquez-vous d'autres activités physiques et sportives ? OUI NON

Si oui, quelles disciplines ?

4 – Vos diplômes ou qualifications jeunesse et sports (joindre la copie des diplômes)

Précisez le diplôme ou la qualification obtenue (Brevet fédéral, CQP, BEES ou BPJEPS) et l'année d'obtention :

Intitulé du diplôme :

Date d'obtention :

Intitulé du diplôme :

Date d'obtention :

Nom et prénoms :

5 – Votre implication dans une association (joindre les pièces justificative)

Exercez-vous une responsabilité au sein d'une association ? OUI NON

Si oui, dans quelle association ? (Structure, Nom du responsable, tél de l'association).....

En qualité de dirigeant d'entraîneur d'animateur autre

Avez-vous déjà enseigné ? OUI NON

- à titre bénévole ? OUI NON
- à titre professionnel ? OUI NON

Si oui, dans quelle(s) structure(s) ?.....

Après de quel(s) public(s) ?

- enfants (7-11 ans) OUI NON
- préadolescents et adolescents (12-18 ans) OUI NON
- adultes (19 -59 ans) OUI NON
- jeunes retraités et retraités (60 ans et +) OUI NON

Niveau(x) de pratique du public ?

- initiation OUI NON
- perfectionnement OUI NON
- entraînement OUI NON

6 – Responsabilité et assurance

Les candidats inscrits aux tests de sélection doivent être en possession d'une attestation d'assurance en « Responsabilité Civile».

7 – Personne à prévenir en cas d'accident

Nom et prénoms :

N° et rue :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Portable : Courriel :

Tél. professionnel :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

à _____ le ____/____/____

Signature du candidat

Fiche 2 : Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription

1 - Justificatifs indispensables au dossier de vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation

Attention, conformément au code du sport, le CREPS est tenu de remettre ces justificatifs à la DRJSCS 1 mois avant les tests d'entrée. Tout candidat n'ayant pas transmis les documents **AVANT LE 31 MAI 2017** au CREPS verra son dossier rejeté.

- Photocopie de l'AFPS ou photocopie de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
L'attestation d'initiation remise lors de la journée d'appel n'est pas recevable.
- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité
- Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère.
- Photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD), pour les candidats de 18 à moins de 25 ans et de nationalité française.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport concerné, daté de moins de trois mois à la date des tests (modèle joint en fiche 3).

Pièces administratives permettant la vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)

- Attestation d'encadrement en volley-ball ou beach-volley délivrée par le directeur technique national du volley-ball ;
- Attestation de pratiquant en volley-ball ou beach-volley pendant au moins deux saisons sportives délivrée par le directeur technique national du volley-ball.
- Ou copie d'un des diplômes suivants**
 - Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « Volley-ball » ;
 - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités sports collectifs », mention « Volley-ball » ;
 - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) » ;
 - Brevet d'éducateur fédéral en école de volley-ball niveau 2, délivré par la Fédération française de volley-ball ;
 - Brevet d'entraîneur fédéral degré 1, 2 ou 3, délivré par la Fédération française de volley-ball ;
 - Brevet d'instructeur fédéral de beach-volley, délivré par la Fédération française de volley-ball.
 - l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) et de l'un des diplômes fédéraux de la Fédération française de volley-ball suivants :
 - Diplôme d'éducateur en école de volley-ball,
 - Diplôme d'entraîneur régional de volley-ball ou de beach-volley,
 - Diplôme d'entraîneur fédéral de volley-ball ou de beach-volley.
 - le sportif de haut niveau en volley-ball ou en beach-volley inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

2 – Justificatifs nécessaires à la constitution du dossier administratif

- 2 photos (format 4 x 5 cm) avec le nom, prénom et formation au dos dont une collée en haut à droite du dossier d'inscription ;
- 4 enveloppes longues (22 x 11 cm) autocollantes timbrées au **tarif prioritaire** en vigueur pour 20g et libellées à vos nom et adresse ;
- Les documents qui justifient l'obtention de vos diplômes ;
- La fiche 6 : engagement financier du candidat ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule) ;
- Une attestation d'affiliation à la sécurité sociale valide, la copie de la carte vitale n'est pas suffisante (voir la notice explicative jointe).

3 - Justificatifs pouvant être remis, au plus tard, le jour des tests de sélection

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours.
 - Compléter la fiche 4 « fiche financière ».
 - En cas de financement par un tiers fournir les fiches 5 - 7 ou 9 selon votre statut ;
- La fiche alternance



Fiche 3 : Certificat médical

CERTIFICAT MEDICAL

daté de moins de 3 mois à la clôture des inscriptions

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité Perfectionnement sportif mention volley-ball (DEJEPS volley-ball)

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement du volley-ball.

** Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin



Fiche 4 : Fiche statutaire et financière



Nom et prénom :

1 – Votre statut au regard de l’emploi

Vous êtes salarié(e)

Profession :

Raison sociale et adresse de l’employeur :

Type de contrat : date de début : date de fin :

Vous devez avoir l’accord de votre employeur pour suivre la formation si elle est prise sur votre temps de travail

Vous êtes demandeur d’emploi

- inscrit à Pôle Emploi OUI NON
- bénéficiaire de l’Allocation de retour à l’emploi OUI NON
- Date de fin de droit :

Autres situations

Travailleur indépendant Congé parental Autre détaillez :

2 – Financement de la formation

Pour plus d’information sur les financements possibles, vous référer au document « le financement de la formation » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « formation » : <http://www.creps-idf.fr/>

Vous envisagez de financer votre formation :

1 dans le cadre d’une reconversion via un Congé Individuel de Formation

Prise en charge auprès du FONGECIF ou autre OPCA (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l’employeur et l’organisme de formation 4 à 6 mois avant de démarrage de l’action)

2 dans le cadre d’un contrat ou d’une période de professionnalisation

*Prise en charge de l’employeur via un OPCA (FAFSEA, UNIFORMATION, etc.)
Joindre impérativement la fiche 5 « attestation de prise en charge » du dossier d’inscription*

3 dans le cadre d’un contrat d’apprentissage

Prendre contact avec l’ARFA et remplir la fiche 9 « fiche apprentissage » du dossier d’inscription

4 via un club, fédération, association ... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques.

Joindre impérativement la fiche 5 « attestation de prise en charge » du dossier d’inscription

5 en tant que demandeur d’emploi :

via une convention avec Pôle Emploi (AIF) autre
Joindre la fiche 7 « attestation d’attribution d’aide » validée par le conseiller à l’emploi

6 par un autre organisme (CAF, Conseil Général), intitulé :

Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours

7 vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation

En totalité partiellement

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements fournis.

à _____ le ____/____/____

Signature du candidat



Fiche 5 : Attestation de prise en charge financière
Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive
Ce document est à remettre au CREPS IDF au plus tard avant le démarrage de la formation

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa après le positionnement du candidat. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF, un autre sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCA de la structure.

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Fax : Courriel :

Atteste que M., Mme, :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation au DEJEPS perfectionnement sportif, mention volley-ball, dispensée au CREPS d'Île-de-France aux dates suivantes :

Positionnement le mardi 4 juillet 2017

Formation du lundi 4 septembre 2017 au 29 juin 2018 (31 août 2018 pour les apprentis)

sera pris en charge :

intégralement soit 7 700,00 € pour une durée de 1 207 heures positionnement compris, hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement (voir devis joint).

ou :

partiellement à hauteur de heures à 11.00 €/h = Euros

par

La structure

un OPCA : nom de l'OPCA :(joindre les justificatifs)

Fait pour valoir ce que de droit

Cachet de la structure

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

à _____ le ____/____/____

Signature du responsable



Fiche 6 : Engagement financier du candidat

Note d'information aux candidats sans emploi (à retourner avec le dossier d'inscription)

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit aux tests de sélection de la formation professionnelle préparant au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité perfectionnement sportif mention volley-ball qui se déroulera du 04/09/2017 au 29/06/2018 et dont le montant s'élève à 7 700,00 € (Cf. devis ci-joint).

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation :

Stagiaires en emploi : vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (autorisation d'absence et financement de la formation).

Stagiaire sans emploi (excepté les stagiaires engagés dans l'alternance qui bénéficient de dispositifs spécifiques cf. site du CREPS) :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA

Afin d'aboutir dans votre démarche de recherche de financement, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et constituer votre dossier d'aide. Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné (NOM et prénom)
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

signature

*en cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur celle-ci sera déduite du montant initial

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Ile-de-France
1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex - tél. 01 41 87 20 30 Fax 01 41 13 93 07
cr092@creps-idf.fr www.creps-idf.fr



Fiche 7 : Attestation d'attribution d'aide candidats sans emploi

Note d'information aux candidats sans emploi inscrits en formation professionnelle auprès du CREPS d'Île-de-France

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit aux tests de sélection de la formation professionnelle préparant au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité perfectionnement sportif mention volley-ball qui se déroulera du 04/09/2017 au 29/06/2018 et dont le montant s'élève à 7 700,00 € (Cf. devis ci-joint).

Vous êtes sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance qui bénéficient de dispositifs spécifiques cf. site du CREPS), nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en sollicitant l'administration dont vous relevez :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA

Afin d'aboutir dans votre démarche de recherche de financement, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation qui doit valider votre projet professionnel et vous accompagnera pour constituer votre dossier d'aide. Cette démarche individuelle est à réaliser avant votre entrée en formation et est de votre responsabilité.

Merci de bien vouloir remettre ce document à votre conseiller et le retourner complété à l'assistant(e) du CREPS d'Île-de-France en charge du suivi administratif de votre dossier.



**Fiche 7 : Attestation d'attribution d'aide
candidats sans emploi
(à retourner au CREPS IDF)**

Partie réservée à l'administration financeur de la formation

Pour les formations préparant au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) et au Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) du CREPS d'Île-de-France.

L'organisme prescripteur Pôle emploi Mission locale Conseil départemental

de

Situé au :

.....
.....
.....

Représenté par Madame / Monsieur :

agissant en qualité de :dûment mandaté à cet effet.

Indique que suite à sa démarche de recherche de financement

Mme - M (Nom et prénom) :

Inscrit en formation préparant au DEJEPS spécialité perfectionnement sportif- mention volley-ball

bénéficiera d'une aide totale pour sa formation

bénéficiera d'une aide partielle pour sa formation d'un montant de €

ne bénéficiera pas d'un financement – motif du refus

.....

Fait à

Le

Nom du signataire

Cachet et signature

Il est rappelé que l'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 € toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles 313-1 et 313-3 dudit code pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Île-de-France

1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex - tél. 01 41 87 20 30 Fax 01 41 13 93 07

cr092@creps-idf.fr www.creps-idf.fr



Fiche 8 : Tarif de la formation et de l'hébergement

Le coût pédagogique maximum du DEJEPS Volley-Ball pour 1 200 heures de formation + 7 heures de positionnement s'élève à 7 700 €*

(ci-joint devis standard sans tenir compte des allègements éventuels
obtenus après délibération du positionnement)

Ce devis pourra être personnalisé après délibération du positionnement.

Hébergement au CREPS

Sous réserve de places disponibles

Tarifs* réservés aux stagiaires de la formation

- Pension complète (nuitée, petit-déjeuner, déjeuner et dîner) : 30,00 € en chambre double
- Repas à l'unité 8,20 €

* Tarifs non-contractuels susceptibles de modification en fonction des tarifs votés en Conseil d'Administration

Différents organismes gérant les crédits de la formation professionnelle prennent en charge partiellement ou totalement les frais de formation et éventuellement la rémunération des stagiaires, l'hébergement et les repas. Se renseigner auprès de ces organismes financeurs.

Lorsque l'hébergement est pris en charge par l'organisme, fournir une attestation de prise en charge dès la première réservation.



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de la Région Ile de France sous le numéro : **1192 P000 992**
Etablissement autorisé par l'INSEE sous le numéro de Siret **199 216 193 000 11**
Formation habilitée par la DRJSCS d'Ile de France sous le numéro : **en cours**

DEVIS DE FORMATION

Intitulé : Formation au diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention Volley Ball

Cette formation est enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le code n° 4863, convention 3328 – sport ; code NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs.

Dates de la formation :

Tests de sélection : le 3 juillet 2017
Positionnement ***: le 4 juillet 2017
Formation : du 4 septembre 2017 au 29 juin 2018

Volumes horaires de la formation

Volume total de la formation (avant le positionnement***): **1200 heures**
700 heures en centre incluant 35 h de formation à distance
500 heures de mise en situation en structure

Tarifs de la formation :

Formation en centre 700 heures **11,00 € x 700 h = 7 700,00 €****
Notre organisme n'est pas assujéti à la TVA

Lieux de formation :

Positionnement et Formation en centre au **CREPS Île-de-France « Colette BESSON »**
1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Mise en situation professionnelle sur le lieu de la structure d'alternance.

Certification : Diplôme d'Etat de niveau III

Objectif de la formation :

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences et le savoir-faire du métier de coordonnateur-technicien et d'entraîneur de volley-ball.

Compétences visées :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation

Le Chef du Département
Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Pascal Fournioux

** **Tarifs 2017**, susceptibles de modification en fonction du volume horaire préconisé à la suite du positionnement.

*** **Positionnement** : mise en place d'une évaluation afin de définir, en fonction des compétences déjà acquises, un parcours de formation individualisé (déterminer les allègements horaires éventuels ou proposer un module de méthodologie en amont de la formation).



Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Île-de-France
1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex
Tél : 01 41 87 20 30 – Fax : 01 41 13 93 07 – Mel : cr092@creps-idf.fr – www.creps-idf.fr





Fiche 9 : Formation sous contrat d'apprentissage

A remplir uniquement par les candidats qui envisagent une formation sous contrat d'apprentissage

Pour tout renseignement sur le statut d'apprenti, vous pouvez contacter l'ARFA
(Association Régionale pour la Formation des Apprentis)
Sylvie MARTIN - Développeur de l'apprentissage - au 01 42 45 92 32.

1 – Employeur signataire du contrat d'apprentissage

Nom de l'employeur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Courriel :

Statut juridique :

2 – Informations sur le responsable hiérarchique

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Courriel :

3 – Informations sur le maître d'apprentissage (si celui-ci est déjà désigné)

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Courriel :

Intitulé et numéro du diplôme :

Date d'obtention du diplôme :

Date de révision éventuelle du diplôme :

4 – Informations complémentaires

Utilisez cet espace pour nous communiquer les informations importantes non-demandées précédemment.

.....
.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

à _____ le ____/____/____

Signature

| |
|-------------------------------|
| Cachet de la structure |
| |



Fiche 10 : Formation sous convention d'alternance
(à remettre au plus tard le jour des tests de sélection)

Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil

Nom et prénom :

1 – La structure envisagée pour l'alternance

Dénomination et statut:

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Fax : Courriel :

Domaine d'activité principale:

N° d'agrément jeunesse et sport : date de création :

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

N° et rue :

Tél.: Fax : Courriel :

2 – Le tuteur envisagé

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Courriel :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie):

N° d'agrément jeunesse et sport : date de création :

Nom et prénom du responsable de la structure :

Expérience d'enseignement du Volley-ball de table :

.....

.....

Fonctions actuelles :

3 – Activité envisagée du stagiaire

Lieu(x) d'intervention :

.....

Intervention pédagogique

Volume horaire envisagé par semaine :

Type de public envisagé :

Participation au fonctionnement de la structure

Volume horaire envisagé par semaine :

Projet d'action en responsabilité envisagé :

.....

.....

Dossier d'inscription au DEJEPS Volley-Ball

4 – Présentation du projet d'action (expliquer en quelques lignes la nature de votre projet d'action)

L'année de formation au DEJEPS en alternance vise à mener une expérience de conception, de coordination et de mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en volley-ball. Le stagiaire, avec votre soutien doit, après avoir analysé le fonctionnement de sa structure d'accueil, identifier une problématique répondant au besoin de cette dernière. Pour ce faire il tient compte des orientations fédérales, des conditions de certification et des réalités locales. Dans un deuxième temps, il identifie les temps d'actions et mobilise les ressources nécessaires à la réalisation de son projet. Enfin vient le temps de l'action puis de l'évaluation. L'ensemble de ces activités se veut être accompagné par vos dirigeants, vos éducateurs et par vos bénévoles. Cette expérience permettra certainement à votre structure d'envisager à moyen et long terme de nouveaux projets initiés par la formation de ce stagiaire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

Prise de connaissance du projet présenté par le stagiaire

Cachet de la structure

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

à _____ le ____/____/____

Signature du responsable

Le tuteur envisagé

Nom et prénom :

à _____ le ____/____/____

Signature du tuteur

Le stagiaire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

à _____ le ____/____/____

Signature du candidat

Notice explicative concernant les assurances

1- Assurance maladie

Si vous déménagez pendant la durée de la formation, nous communiquerons l'adresse à laquelle nous pouvons vous adresser les correspondances (convocation, ...).

Vérifiez bien la date de fin de droit figurant sur votre attestation d'assuré(e) social(e).

Afin d'assurer votre protection en cas d'accident, celle-ci doit être valide pendant toute la durée de la formation.

Vous pouvez faire actualiser ce document sur internet (www.ameli.fr) ou sur une borne vitale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

NON



La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable

OUI



Seule la photocopie de l'attestation de droits ouverts à la sécurité sociale est recevable

(Ou pour les ressortissants de l'espace économique européen, le formulaire E111)

1- Assurance en responsabilité civile

- L'attestation d'assurance en responsabilité civile est à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance véhicule ou habitation.
- Si vous n'avez pas d'assurance personnelle fournir celle de vos parents sur laquelle votre nom doit apparaître.



DEJEPS perfectionnement sportif mention Volley-ball – session 2017/2018

Ce diplôme atteste, dans le domaine du volley-ball, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement dans un champ disciplinaire
- conduire une démarche de perfectionnement sportif
- conduire des actions de formation

Le titulaire du DEJEPS mention Volley-ball exerce le métier de coordonnateur-technicien et d'entraîneur essentiellement dans des associations sportives affiliées à la Fédération Française de Volley-ball.

Les quatre unités capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme sont définies par les objectifs d'intégration suivants :

- UC 1 : être capable de concevoir un projet d'action
- UC 2 : être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en volley-ball
- UC 4 : être capable d'encadrer le volley-ball en sécurité

Dates à retenir

Réunion d'information : voir le site du CREPS d'Île-de-France

Réception des dossiers d'inscription jusqu'au 31 mai 2017 au CREPS d'Île-de-France

Tests de sélection le lundi 3 juillet 2017 au CREPS d'Île-de-France

Positionnement le mardi 4 juillet 2017 au CREPS d'Île-de-France

Formation du lundi 4 septembre 2017 au 29 juin 2018 (31 août 2018 pour les apprentis)

Volume horaire de la formation

La formation comprend 1207 heures : 700 heures de formation en centre dont 35 heures en FOAD, 7 heures de positionnement et 500 heures en structure.

Planning de la formation

| 2017 | | | | | 2018 | | | | | | |
|-----------------------|------|-----------|-----------|----------|----------|---------|---------|------|-------|------|------|
| Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Decembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
| S 1 Verifications TEP | M 1 | V 1 | D 1 | V 1 | V 1 | M 2 | J 1 | J 1 | D 1 | M 1 | V 1 |
| D 2 | M 2 | S 2 | L 2 | J 2 | S 2 | M 3 | V 2 | V 2 | L 2 | M 2 | S 2 |
| L 3 Sélections | J 3 | D 3 | M 3 CREPS | V 3 | D 3 | M 3 | S 3 | S 3 | M 3 | J 3 | D 3 |
| M 4 Positionnement | V 4 | L 4 | M 4 | S 4 | L 4 | J 4 | D 4 | D 4 | M 4 | V 4 | L 4 |
| M 5 Positionnement | S 5 | M 5 | J 5 | D 5 | M 5 | V 5 | L 5 | L 5 | J 5 | S 5 | M 5 |
| J 6 | D 6 | M 6 | V 6 | L 6 | M 6 | S 6 | M 6 | M 6 | V 6 | D 6 | M 6 |
| V 7 | L 7 | J 7 | S 7 | M 7 | J 7 | D 7 | M 7 | M 7 | S 7 | L 7 | J 7 |
| S 8 | M 8 | V 8 | D 8 | M 8 | V 8 | L 8 | J 8 | J 8 | D 8 | V 8 | V 8 |
| D 9 | M 9 | S 9 | L 9 | J 9 | S 9 | M 9 | V 9 | V 9 | L 9 | M 9 | S 9 |
| L 10 | J 10 | D 10 | M 10 | V 10 | D 10 | M 10 | S 10 | S 10 | M 10 | J 10 | D 10 |
| M 11 | V 11 | L 11 | M 11 | S 11 | L 11 | J 11 | D 11 | D 11 | M 11 | V 11 | L 11 |
| M 12 | S 12 | M 12 | J 12 | D 12 | M 12 | V 12 | L 12 | L 12 | J 12 | S 12 | M 12 |
| J 13 | D 13 | L 13 | M 13 | V 13 | M 13 | S 13 | M 13 | M 13 | V 13 | D 13 | M 13 |
| V 14 | L 14 | J 14 | S 14 | M 14 | J 14 | D 14 | M 14 | M 14 | S 14 | V 14 | J 14 |
| S 15 | M 15 | V 15 | D 15 | M 15 | V 15 | L 15 | J 15 | J 15 | D 15 | M 15 | V 15 |
| D 16 | M 16 | S 16 | L 16 | J 16 | S 16 | M 16 | V 16 | V 16 | L 16 | M 16 | S 16 |
| L 17 | J 17 | D 17 | M 17 | V 17 | D 17 | M 17 | S 17 | S 17 | M 17 | J 17 | D 17 |
| M 18 | V 18 | L 18 | M 18 | S 18 | L 18 | J 18 | D 18 | D 18 | M 18 | V 18 | L 18 |
| M 19 | S 19 | M 19 | J 19 | D 19 | M 19 | V 19 | L 19 | L 19 | J 19 | S 19 | M 19 |
| J 20 | D 20 | L 20 | M 20 | V 20 | M 20 | S 20 | M 20 | V 20 | V 20 | D 20 | M 20 |
| V 21 | L 21 | J 21 | S 21 | M 21 | J 21 | D 21 | M 21 | M 21 | S 21 | V 21 | J 21 |
| S 22 | M 22 | V 22 | D 22 | M 22 | V 22 | L 22 | J 22 | J 22 | D 22 | M 22 | V 22 |
| D 23 | M 23 | L 23 | M 23 | J 23 | S 23 | M 23 | V 23 | V 23 | L 23 | M 23 | S 23 |
| L 24 | J 24 | D 24 | M 24 | V 24 | D 24 | M 24 | S 24 | S 24 | M 24 | J 24 | D 24 |
| M 25 | V 25 | L 25 | M 25 | S 25 | L 25 | J 25 | D 25 | D 25 | M 25 | V 25 | L 25 |
| M 26 | S 26 | M 26 | J 26 | D 26 | M 26 | V 26 | L 26 | L 26 | J 26 | S 26 | M 26 |
| J 27 | D 27 | M 27 | V 27 | L 27 | M 27 | S 27 | M 27 | M 27 | V 27 | D 27 | M 27 |
| V 28 | L 28 | J 28 | S 28 | M 28 | J 28 | D 28 | M 28 | M 28 | S 28 | L 28 | J 28 |
| S 29 | M 29 | V 29 | D 29 | M 29 | V 29 | L 29 | J 29 | J 29 | D 29 | M 29 | V 29 |
| D 30 | S 30 | L 30 | M 30 | J 30 | S 30 | M 30 | V 30 | V 30 | L 30 | M 30 | S 30 |
| L 31 | J 31 | M 31 | V 31 | D 31 | M 31 | S 31 | M 31 | S 31 | M 31 | J 31 | D 31 |

DEJEPS Perfectionnement sportif
Session 2017/2018

| | | |
|---|--|--|
| Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers | Zone B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg | Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles |
|---|--|--|

Les cours ont lieu principalement au CREPS d'Île-de-France de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Dossier d'inscription au DEJEPS Volley-Ball

Programme de la formation en centre

La formation est assurée par le CREPS d'Île-de-France et le Comité départemental de Volley-ball des Hauts-de-Seine. Elle comprend 13 blocs et des évaluations formatives.

Blocs pilotés par le CREPS d'Île-de-France

| | | |
|---------|--|-------------|
| Bloc 1 | Définir, concevoir et accompagner sur le projet d'action | 77 heures |
| Bloc 2 | Connaître et utiliser le contexte | 42 heures |
| Bloc 3 | Communiquer, promouvoir et coordonner une équipe de travail- | 42 heures |
| Bloc 4 | Définir, gérer les ressources logistiques et financières | 28 heures |
| EF 1, 2 | Evaluations formatives 1 & 2 | 21 heures |
| Bloc 5 | Utiliser les TIC | 35 heures |
| Bloc 8 | Conduire des actions de formation | 31,5 heures |
| Bloc 11 | Intégrer les bases théoriques et scientifiques de l'entraînement | 42 heures |
| Bloc 13 | Encadrer la discipline en sécurité | 31,5 heures |

Blocs pilotés par le CDVB 92

| | | |
|---------|--|-------------|
| Bloc 6 | Gérer un projet adapté à l'environnement du Volley-ball | 17,5 heures |
| Bloc 7 | Maîtriser la réglementation FFVB/DTN | 21 heures |
| Bloc 9 | Maîtriser les aspects compétitifs | 105 heures |
| Bloc 10 | Acquérir les paramètres de l'enseignement et de l'entraînement | 175 heures |
| Bloc 12 | Encadrer le beach-volley | 21 heures |
| EF 3, 4 | Evaluation formation 3 & 4 | 10,5 heures |

Formation en entreprise

La mise en responsabilité pédagogique est conditionnée par la réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP).

La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque stagiaire est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation.

La formation en entreprise repose sur deux grandes finalités :

- UC 1 et 2 : co-construction d'un projet d'action avec l'équipe bénévole et/ou salariée de la structure
- UC 3 et 4 : mise en responsabilité progressive dans l'encadrement de l'activité Volley-ball pour tout public.

Le rôle du tuteur est essentiel dans l'acquisition des compétences professionnelles et de l'identité professionnelle. Le tuteur aide l'alternant à faire face aux difficultés rencontrées dans sa prise de responsabilité au sein de l'entreprise. Il exerce en conséquence les missions suivantes auprès du stagiaire :

- accueillir, informer et intégrer l'alternant dans la culture de la structure,
- gérer l'alternance et se coordonner avec l'organisme de formation,
- organiser le parcours de l'alternant dans l'entreprise (repérer les situations de travail les plus formatrices, organiser le parcours de l'alternant en liaison avec l'organisme de formation),
- transmettre les savoirs professionnels (rendre le travail formateur),
- accompagner, soutenir, et suivre le projet d'action et d'apprentissage de l'alternant,
- évaluer la progression et les acquis de l'alternant.

Epreuves de sélection du 3 juillet 2017

Nombre de places maximum: Tests de sélection : **30** / Formation : **15 + 2 VAE**. Chaque épreuve donne lieu à une cotation sur 20 points. La moyenne des 4 notes obtenues permet de classer les candidats par ordre décroissant de note. Le jury de délibération détermine la liste des candidats admis à entrer en formation.

• Epreuve n°1 : Animation de séquence

| INTITULE | Epreuve d'animation de séquence d'initiation en Volley-ball ou en Beach-Volley |
|---------------------------|--|
| ORGANISATION DE L'EPREUVE | <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Evaluer les candidats sur leurs capacités potentielles à animer une séquence d'initiation en Volley-ball, en prenant en compte les aspects sécuritaires de la pratique et en utilisant les techniques d'entraîneurs (service bas, service haut, attaque précise, attaque sur défenseur, lancer de balle...). - Durée : 45 minutes - Modalités épreuve : Le jury délivre au candidat le thème d'une séance d'initiation en Volley-ball ou en Beach-volley et les caractéristiques du public. Le candidat dispose de 15 min pour préparer 2 situations. Puis, pendant 30 min, il met en place ses situations avec le public donné en mettant en valeur sa maîtrise des éléments de sécurité et en utilisant les techniques d'entraîneurs. - Modalités évaluation : cette épreuve est évaluée sur 20 points. - Thèmes : tirage au sort de l'un des thèmes suivants : service, réception, passe, défense basse, attaque, bloc. |
| CRITERES SELECTION | <ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'animateur : attitude, communication, mise en place des exercices, régulation, - Prise en compte des éléments de sécurité, - Utilisation et maîtrise des techniques d'entraîneur. |

• Epreuve n°2 : Démonstration technique

| INTITULE | Epreuve de valorisation du niveau de pratique en Volley-ball |
|---------------------------|--|
| ORGANISATION DE L'EPREUVE | <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Evaluation des candidats sur leurs compétences techniques et tactiques en Volley-ball, ainsi que sur leurs capacités à s'intégrer dans une équipe. - Durée : 40 minutes - Modalités épreuve : Dès leur arrivée, les candidats sont répartis en équipe de 3 ou 4 joueurs (en fonction des effectifs). Suite à une période de 20 min d'échauffement, ils se positionnent en situation de matchs. Il s'en suit 40 min de confrontations entre deux collectifs au cours de laquelle le jury pourra faire évoluer la situation afin d'évaluer au mieux les qualités techniques et tactiques des candidats (attaques aux 3m, rotation bloquée...). - Modalités évaluation : la démonstration technique fera l'objet d'une évaluation sur 20 points, sachant que le niveau minimum requis pour être sélectionné est celui d'un bon niveau régional. |
| CRITERES SELECTION | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des fondamentaux techniques du Volley-ball, - Compréhension du jeu (placements, déplacements, replacements) et sens tactique, - Capacité à s'intégrer au collectif, - Attitude et comportement vis-à-vis de l'ensemble des acteurs (partenaires, adversaires, arbitres, jurys ...). |

• Epreuve n°3 : Ecrit de synthèse

| INTITULE | Epreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo dans le champ du sport |
|---------------------------|---|
| ORGANISATION DE L'EPREUVE | <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Réaliser et présenter un document de synthèse comprenant un résumé et un commentaire à partir d'un document vidéo sur le champ sportif. - Durée : 2 heures (y compris le temps de visionnage vidéo). - Modalités épreuve : Une séquence vidéo (d'une durée de 15 à 20 minutes) est visionnée une fois par le groupe. A partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis en extrait l'idée principale pour en effectuer un commentaire. Il devra utiliser des points d'appui dans sa discipline. - Modalités évaluation : la production écrite fait l'objet d'une cotation sur 20 points. <p><i>Remarque : cette épreuve sert de référence pour la proposition de renforcement à la méthodologie de l'écrit.</i></p> |
| CRITERES SELECTION | <ul style="list-style-type: none"> - Etre capable d'utiliser une prise de note, - Etre capable de synthétiser à l'écrit, - Etre capable de rédiger en utilisant une syntaxe et orthographe adaptées, - Etre capable d'exprimer ses idées à l'écrit, - Etre capable de structurer un écrit. |

• Epreuve n°4 : Entretien de motivation

| INTITULE | Entretien de motivation prenant appui sur le dossier d'inscription |
|---------------------------|---|
| ORGANISATION DE L'EPREUVE | <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Evaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement du candidat dans la discipline sportive à partir du dossier d'inscription. - Durée : 20 minutes maximum, réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien. - Modalités épreuve : Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant la qualité de sa demande d'intégration à la formation (motivation, projet professionnel et structure d'alternance, expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...). L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel (en particulier la structure d'alternance), la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation... |

| | |
|---------------------------|--|
| | - Modalités évaluation : la prestation orale fait l'objet d'une cotation sur 20 points. <i>Remarque : cette épreuve sert de référence pour la proposition de renforcement à la méthodologie de l'écrit.</i> |
| CRITERES SELECTION | - Etre Capable de maîtriser l'expression orale, - Etre Capable de témoigner d'un projet professionnel en adéquation avec le diplôme préparé, - Etre Capable d'anticiper l'alternance, - Etre Capable de témoigner d'une motivation et d'une disponibilité pour la formation, - Etre Capable de d'anticiper le financement de la formation. |

Positionnement

Le positionnement définit le parcours individuel de formation à partir des acquisitions antérieures au regard du référentiel de certification. Il permet de construire avec le candidat un parcours individualisé de formation : allègements de formation éventuellement. Il consiste à situer le candidat :

- Par rapport au référentiel professionnel, pour tenir compte de son projet professionnel,
- Par rapport au référentiel de certification, au regard de ses acquis validés.

Le positionnement s'effectue au cours d'une épreuve visant à évaluer :

- l'expérience acquise sur la conduite et la planification de séances d'enseignement et d'entraînement ;
- l'expérience acquise sur la conception de programme de perfectionnement sportif et sa coordination ou le projet d'action envisagé dans un club de volley-ball au cours de la formation ;
- la maîtrise des outils informatiques de présentation (diaporama, traitement de texte, vidéo...).

| | |
|----------------------------------|---|
| INTITULE | Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience pédagogique d'enseignement et d'entraînement et de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif |
| ORGANISATION DE L'EPREUVE | <p>-Objectifs : conception et conduite d'un projet d'action et d'un programme de perfectionnement sportif -Durée : 1 heure maximum répartie en 15 minutes de présentation d'une expérience ou d'un projet de conception et de conduite d'un projet de développement suivies de 15 minutes d'entretien, 15 minutes de présentation d'une expérience ou d'un projet de conception et de conduite d'un programme de perfectionnement sportif en volley-ball suivies de 15 minutes d'entretien</p> <p>Modalités de l'épreuve :</p> <p><u>Production écrite</u> : le candidat réalise un rapport de 25 pages maximum relatant une expérience ou un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conception et de conduite d'un projet d'action de développement d'une structure de volley-ball dans une première partie ; - de conception et de conduite d'un programme de perfectionnement sportif en volley-ball dans une seconde partie. <p>Il adresse ce document, sous format PDF, au plus tard le 27 juin 2016 à cyrill.hardy@creps-idf.fr et à e.cochet@volley92.asso.fr</p> <p><u>Oral</u> : le candidat expose au jury ses expériences et/ou les actions projetées dans une structure de volley-ball. Il peut utiliser comme support de l'exposé une présentation informatique (vidéo, diaporama...). L'entretien prend appui sur l'écrit et l'exposé.</p> <p>- Modalités d'évaluation : les prestations écrite et orale font l'objet d'une évaluation des compétences des UC 1, 2, 3 et 4. <i>Remarque : Au cas où le candidat ne présente pas de document, l'entretien consiste à faire un état des lieux avec lui sur les compétences demandées concernant les UC 1, UC 2, UC 3 et UC 4.</i></p> |
| CRITERES D'EVALUATION | <p>Le candidat est évalué sur ses capacités à :</p> <p>UC 1 EC de concevoir un projet d'action <i>OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel</i> <i>OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action</i> <i>OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action</i></p> <p>UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action <i>OI 21 EC d'animer une équipe de travail</i> <i>OI 22 EC de promouvoir les actions programmées</i> <i>OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action</i> <i>OI 24 EC d'animer la démarche qualité</i></p> <p>UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif <i>OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement</i> <i>OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement</i></p> <p>UC 4 EC d'encadrer la natation course en sécurité <i>OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques</i> <i>OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants</i> <i>OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</i> <i>Les documents présentés (rapport et diaporama notamment) font l'objet d'une évaluation sur la maîtrise des TIC.</i></p> |
| ALLEGEMENTS ENVISAGEABLES | Proposition d'allègements sur les blocs correspondants aux compétences décelées |

Epreuves formatives et de certification

Des épreuves formatives sont prévues au cours de la formation. Elles ne valent pas certification mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

| | | | |
|---------------|------|---|---------------------------|
| UC 1/2 | EF 1 | Présentation du projet d'action dans la structure | décembre 2017 |
| | EF 2 | Animation de réunion | mars 2018 |
| UC 3/4 | EF 3 | Formation de cadre | novembre 2017 à mars 2018 |
| | EF 4 | Aspects technico tactiques | avril 2018 |
| | EF 5 | Analyse vidéo | mai 2018 |

Les évaluations certificatives valident les compétences attendues par le diplôme.

| | | |
|-----------------------------|---|------------------|
| Certification UC 1/2 | Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans la mention et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales | mai 2018 |
| Certification UC 3/4 | Epreuve de formation de cadre | mars 2018 |
| | Epreuve de pédagogie enseignement en Volley-ball | mars à juin 2018 |
| | Epreuve de pédagogie entraînement en Volley-ball | mars à juin 2018 |